

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 DECEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le
ID : 059-215902024-20221215-20221207DEL10-DE

NOMBRE :

De conseiller en exercice	29
De présents	24
De votants	29
Pour	29
Contre	
Abstention	

OBJET :

Avis favorable du Conseil
Municipal à l'acquisition du bien
situé 41 rue Louis DECHERF
(propriété du bailleur social
LOGIFIM) à son locataire

DELIBERATION :

Publiée le 15 décembre 2022

Rendue exécutoire le 15 décembre
2022

Adressée au contrôle de Légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 15
décembre 2022

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à
la porte de la Mairie ;

Le : 15 décembre 2022

Et que la convocation du Conseil
avait été faite

Le : 1^{er} décembre 2022

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale Salle de la Lucarne, centre Socio Culturel AGORALYS, 120 rue Delpierre, afin de tenir sa séance plénière, sous la présidence du Maire ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, DOUCHET Vincent, BOULINGUEZ Jacky, PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoît, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, LEROY Michael, BEZIRARD Alban, CLOUET Valérie, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT Christine, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline, DASSONVILLE Pierre, DUGRAIN Thomas, GRATIEN Alizée, LARD Vanessa,

Etaient excusés avec (ou sans) procuration :

*Me Laetitia PANIEZ, procuration donnée à Me Christelle GRATIEN,
M. Jean-Pierre DUBURCQ, procuration donnée à M. Vincent DOUCHET,
M. François BIERVLIET, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,
Me Bénédicte VANHILLE, procuration donnée à Me Annie PREUDHOMME,
Me Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à M. Pierre CAMPHYN ;*

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

La commune d'ERQUINGHEM-LYS a été sollicitée par la MEL dans le cadre de l'autorisation d'un projet de cession du patrimoine HLM du groupe VILOGIA LOGIFIM.

La demande concerne le logement situés 41 rue Louis Decherf à ERQUINGHEM-LYS, qui serait vendu à son actuel locataire.

Ce projet de cession requiert l'avis préalable du Conseil Municipal dans un délai de deux mois à réception de la demande, sur l'opportunité de la vente mobilière dans les conditions prévues aux article L.443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.

Au regard de la délibération N°20191906DEL24 adoptée en séance plénière du 19 juin 2019, relative à l'opposition du Conseil Municipal au projet de vente « globalisé » de 41 logements locatifs conventionnés, propriétés de VILOGIA LOGIFIM, sur le territoire communal ;

Considérant néanmoins la nécessité de permettre à certains usagers, d'accéder ponctuellement par ce biais à la propriété ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité, un avis favorable au projet de vente formé par le bailleur, au profit de son locataire, pour le bien situé au 41 rue Louis Decherf, à ERQUINGHEM-LYS.

Adopté Pour Ampliation

Le Maire